

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AU PROFIT DES ARMEES

DENOMINATION	N° SERVITUDE	LOCALISATION	TEXTE DE REFERENCE	GESTIONNAIRE	CONTRAINTE IMPOSEE AU DROIT DE PROPRIETE
Servitude champ de tir et de manœuvre.	AR6 740 268 01	SEYNOD- Champ de tir de Sacconges lieu-dit « la forêt, les Vernes » commune impactée : Annecy	Décision n°22052 du 17 avril 2007	USID GRENOBLE	Zone dangereuse établie sur les terrains communaux et privés. Stationnement et circulation dans les propriétés et sur les voies de communication interdits pendant l'exercice des tirs.

SERVICE GESTIONNAIRE DES SERVITUDES :

Unité du Service Infrastructure de la Défense de Grenoble
BP 1216
38023 GRENOBLE CEDEX

Annex 4

A N N E X E I à la lettre N° 300**/RTSE/EM/DAS/BSI/Stat/UE du****23 JAN. 2008****IMPLANTATION DE L'EMPRISE MILITAIRE ET SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE**

COMMUNE	N° SAGRI IMMEUBLE	DESIGNATION - LOCALISATION	ATTRIBUTAIRe	S.U.P. FRAPPANT LES PROPRIETES PRIVEES	TEXTE DE REFERENCE INSTITUANT LES S.U.P.
SEYNOD	740 010 009L	Champ de tir de Sacconges lieu-dit la forêt, les Vernes.	armée de terre	AR6 740 268 01	Régime extérieur approuvé par décision N° 22052 du 17 avril 2007

Service gestionnaire de la servitude : Etablissement du génie de Grenoble
 rue Cornélie Gémond
 BP 1216
 38023 GRENOBLE CEDEX

Annex 5